Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-037-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

N° 2020-037

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Juillet 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 10 Juillet 2020 à 16 heures 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 38

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR (pouvoir à Mme ADLANI puis arrivé au point n° 2020-036), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON (parti au point n° 2020-050 puis pouvoir à Mme VALLETON), Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ (partie au point n° 2020-050 puis pouvoir à Mme VERTÉ), M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-050) puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme BENHSAINE, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-037-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

Absent ayant donné procuration : 1

M. FAGUIER qui a donné pouvoir à Mme ROLAND IRIBERRY

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES INTERCOMMUNALES
Election des représentants du Conseil Municipal afin de siéger au sein du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA).
Délibération n° 2020-037

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.29, L.5211-7 et 8, L.5211-1 et suivants, L.5211-6-7 et L.5212-7,
Vu le Code Electoral, notamment ses articles L.248 et R.119,
Vu les statuts du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA),
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal lors de la séance du 04 juillet 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 28 juin 2020,

Considérant que les statuts du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) fixe à quatre le nombre des représentants de la Commune de Villepinte,

Considérant qu'il s'agit de vote au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue (pour les deux premiers tours) puis à la majorité relative (en cas de troisième tour),

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

Le Maire, après avoir pris l'avis de son Conseil, ayant accepté,

Le Maire a proposé à l'Assemblée Délibérante de voter à mains levées en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Délibérante a approuvé ce principe à l'unanimité (par 33 voix pour et 6 non participation au vote),

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-037-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

Après l'appel des candidatures,

Après en avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

11 ABSTENTIONS
28 VOIX POUR

DECIDE :

Article 1 : D'élire les représentants titulaires et suppléants du Conseil Municipal afin de siéger au sein du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA), comme suit :

Titulaires :	Suppléants :
- Mme VAUBAN Maryline	- Mme ADLANI Farida
- Mme PERRON Christine	- Mme OUARET Hakima
- M. JIAR Youssef	- M. DELAMADE Didier
- Mme VERTE Monique	- M. YANG Ziqiao

Article 2 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 10 Juillet 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-037-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES
POLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-037

Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

RAPPORTEUR : *Madame le Maire*

OBJET : *III - AFFAIRES INTERCOMMUNALES*
1 - Election des représentants du Conseil Municipal afin de siéger au sein du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA).

Le Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) a été créé pour construire un lien de solidarité et d'entraide entre les Communes du Secteur Nord Est de la Seine-Saint-Denis.

La Commune de Villepinte est membre, depuis 1971, du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) et lui a confié, au fil des années, un certain nombre de compétences.

Les Statuts du SEAPFA énonce que son Comité est composé de délégués élus par le Conseil Municipal de chaque Commune membre.

Ce Comité comprend deux délégués titulaires pour chaque Commune jusqu'à 9 999 habitants et d'un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 20 000 habitants.

Enfin, ces délégués titulaires ont autant de suppléants.

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'élire quatre représentants titulaires ainsi que quatre suppléants du Conseil Municipal afin de siéger au sein du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA). Ce vote aura lieu au scrutin, secret, uninominal à la majorité absolue (pour les deux premiers tours) puis à la majorité relative (en cas de troisième tour).

ANNEXE 1

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-037-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

Tableau récapitulatif des compétences pour la Ville de Villepinte

	VILLEPINTE
Actions d'intérêts intercommunal en faveur des handicapés adultes et enfants : construction, aménagement et entretien des équipements intercommunaux, gestion des classes spécialisées et transport scolaire	X
Aménagement, construction et gestion des équipements d'accueil des gens du voyage, ainsi que l'engagement de toute action en justice résultant de l'occupation illicite du domaine public par les gens du voyage	X
Cimetière intercommunal : aménagement et gestion	X
Réalisation de travaux et d'équipements d'intérêt intercommunal sur tout ou partie du territoire intercommunal en propre ou par l'exercice d'un mandat, conformément à l'article L.2422-5 et suivants du code de la commande publique	X
Centre équestre du « Château Bleu » à Tremblay-en-France : construction et gestion.	X
Aménagement d'un réseau intercommunal de circulations douces, construction et maintenance d'une passerelle piétonne et cyclables en franchissement de l'A104.	X
Parcs de stationnement du pôle d'échanges de Sevran-Beaudottes	X
Gestion administrative du service de médiation sociale de la maison médicale de permanence des soins au sein de l'hôpital Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois.	X
Soutien à des actions d'insertion menées en direction des personnes en difficultés, soit au niveau scolaire, social ou professionnel et inscrites dans le cadre des compétences statutaires	X
Création et gestion d'un crématorium intercommunal au Cimetière intercommunal de Tremblay-en-France.	
Exploitation et gestion de l'Espace Pierre Peugeot (Maintien sous réserve d'une délibération d'adhésion à la compétence d'une des trois communes de l'ex-CATF)	